



## PROGRAMME HIVER 2019-2020

### Vos interlocuteurs :

- Le Bureau de l'ASCCM : Ludovic Callamard (06 84 05 67 27), Fabienne Rougeron.
- ESF : Blandine Pigelet
- Le secrétariat : Estelle Barbier

[www.asccmlescontamines.com](http://www.asccmlescontamines.com)

Portable : 06 70 40 17 64

Il est primordial que vous lisiez tous les documents relatifs au ski pour que vous compreniez bien toute l'organisation mise en place autour de cette activité. Bonne lecture et à très bientôt.

**Pour toute inscription :  
carte d'adhésion ASCCM  
valable du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020 : 25 €**

### Formule 1 : LE SKI LOISIR POUR LES TOUT PETITS « Mes premières traces »

**POUR VOS PETITS DEBUTANTS :** 18 à 20 séances de ski, pour un total de **36h de ski**. Pour un enseignement de qualité, l'ASCCM s'engage à ce que les groupes n'excèdent pas le nombre de 6 enfants en moyenne. Age : **dès 3 ans**

- **TARIFS TOUT PETITS :** 165 € (soit 4,58 € de l'heure), 312 € pour 2 enfants d'une même famille. **TARIF TOUT-PETITS HORS CONTAMINES :** 202 €, 382 € pour deux enfants.

FAMILLE : VOIR LA GRILLE TARIFAIRE JOINTE

### Formule 2 : De l'ourson à la 3<sup>e</sup> étoile acquise : LE SKI LOISIR

**LE SKI LOISIR :** 18 à 23 séances de ski, pour un total de **46 heures** au total sur l'hiver, à raison d'un cours par semaine.

- Un stage pendant les vacances de Noël, des séances de 1h30, 2h ou 3h.

Pour un enseignement de qualité, l'ASCCM s'engage à ce que les groupes n'excèdent pas le nombre de 8 enfants en moyenne

**SKI : dès 4 ans jusqu'à 16 ans maximum.**

### Formule 3 : LE SURF LOISIR

Programme identique au ski loisir : 46 h

Surf : à partir de 7 ans. Débutants, surfeurs intermédiaires et confirmés

- **SKI ou SURF LOISIRS 46 heures :** 210 € les 46 heures (soit 4,56 € de l'heure), 399 € pour 2 enfants d'une même famille, 597 € pour trois enfants. **TARIF HORS-CONTAMINES :** 255 € les 46 heures (soit 5,54 € de l'heure), 486 € pour 2 enfants d'une même famille, 727 € pour 3 enfants.

FAMILLE : VOIR LA GRILLE TARIFAIRE JOINTE

### Formule 4 : Tu as l'Etoile de bronze : LE SKI +

**SKI+ :** S'adresse aux enfants qui ont acquis un bon niveau suite à plusieurs années de pratique. Le nombre de séances sera identique à celui du ski loisir mais la plupart du temps, le cours durera 3 heures ce qui amènera le nombre d'heures total à 57 heures. Cette formule est assez technique mais l'esprit reste tout à fait ludique.

#### TARIFS SKI+ :

- **Tarif Ski+ :** 259 € les 23 séances (soit 4,504€ de l'heure), 492 € pour 2 enfants d'une même famille.

- **TARIF HORS-CONTAMINES :** 318 € LES 23 SEANCES, 602 € POUR 2 ENFANTS D'UNE MEME FAMILLE.

FAMILLE : VOIR LA GRILLE TARIFAIRE JOINTE

### Formule 5 : Tu es au collège : LE SKI + FUN

**SKI+ :** S'adresse aux collégiens qui ne souhaitent pas skier seuls mais qui ne veulent pas non plus se retrouver avec des plus petits. Les horaires seront identiques mais le contenu sera un peu plus...fun !

#### TARIFS SKI+ :

- **Tarif Ski+ :** 259 € les 23 séances (soit 4,504€ de l'heure), 492 € pour 2 enfants d'une même famille.

- **TARIF HORS-CONTAMINES :** 318 € LES 23 SEANCES, 602 € POUR 2 ENFANTS D'UNE MEME FAMILLE.

FAMILLE : VOIR LA GRILLE TARIFAIRE JOINTE

## GRILLE TARIFAIRE

NIVEAU ACQUIS	PROGRAMME	Contamines	Hors Contamines
<b>FORMULE 1</b> Débutant	1 "tout petit"	165 €	202 €
	2 "tout petits" de la même famille	312 €	382 €
<b>FORMULE 2</b> De l'Ourson à la 3 <sup>e</sup> étoile	1 "loisir"	210 €	255 €
	2 "loisir" de la même famille	399 €	486 €
	3 "loisir" de la même famille	597 €	727 €
<b>FOMULES 3 &amp; 4</b> Etoile de Bronze et au-dessus	1 "ski +"	259 €	318 €
	2 "ski +" de la même famille	492 €	602 €
	3 "ski +" de la même famille	738 €	905 €
	1 "tout petit" + 1 "loisir"	355 €	434 €
	1 "tout petit" et 1 "ski+"	405 €	494 €
	1 "loisir" et 1 "ski+"	445 €	545 €

Ne pas oublier l'adhésion, 25€

Séparer l'adhésion de la cotisation.

1, 2 ou 3 chèques. Merci d'arrondir (si possible pas de ,33 ou, 25 !)

Iban de l'ASCCM, si vous souhaitez régler par virement :

**Crédit Mutuel**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	02419	00020877601	58	EUR

Domiciliation  
CCM MONT BLANC

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8024	1900	0208	7760	158

BIC (Bank Identifier Code)  
CMCIFR2A

**Domiciliation**  
CCM MONT BLANC  
40 RUE DU MONT BLANC  
74170 ST GERVAIS LES BAINS  
☎ 033450786369

**Titulaire du compte (Account Owner)**  
ASS SPORT & CULTURE CONTAMINES  
MONTJOIE  
96 CHEMIN DES ECOLES  
74170 LES CONTAMINES MONTJOIE

Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

### IMPORTANT

Les tours de rôle pour accompagner les enfants jusqu'au lieu de rendez-vous ne sont pas organisés par l'ASCCM. Le rendez-vous est fixé à l'Etape.  
Libre à chaque groupe de s'auto-organiser

Les dossiers d'inscription sont à imprimer et à déposer dans la boîte aux lettres de l'ASCCM avant

### Le vendredi 29 NOVEMBRE

La boîte aux lettres est située contre le mur de l'école, à l'angle, sous les fenêtres de la salle de motricité.

Les dossiers doivent comprendre :

- le bulletin d'inscription
- Le règlement de l'adhésion
- Le règlement de l'activité. Possibilité de faire 2 ou 3 chèques.

Nous acceptons les chèques vacances.



### **IMPORTANT** : Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

S'il manque un élément au dossier, le programme ne vous sera pas remis lors de la réunion. Nous perdons effectivement trop de temps à réclamer les pièces manquantes, et cela dure parfois des semaines...

**DISTRIBUTION DES PROGRAMMES, ORGANISATION DES GROUPES DE SKI AVEC NOMINATION DU PARENT REFERENT, REPONSES AUX QUESTIONS DIVERSES.**

### **DISTRIBUTION DES PROGRAMMES :** **Courant décembre, date et horaire à venir**

VOTRE PRESENCE EST INDISPENSABLE. SI VOUS NE POUVEZ ETRE PRESENT, DELEGUEZ IMPERATIVEMENT UNE AUTRE PERSONNE A VOTRE PLACE.

Toutes les séances de Ski Loisir, Surf, Ski + sont encadrées par les moniteurs de L'Ecole du Ski Français des Contamines



### **HORAIRES DONNES A TITRE INDICATIF ET SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIES**

#### **Petits débutants : 36h**

- 2h tous les samedi matins de 10h à 12h du 21/12 au 11/04 sauf le 04/04 (32h)
- 2h le dimanche 29/03 et 12/04 de 13h à 15h (4h)

#### **Flocon : 46h**

- Stage de Noel : 5 X 1h30 de 15h à 16h30 (7h30), du dimanche 22/12 au vendredi 27/12 (sauf le 25/12)
- 2h tous les samedis matin de 10h à 12h du 04/01 au 28/03 (26h)
- 2h de 13h à 15h les dimanches 05/01, dimanche 02/02 et dimanche 29/03 (6h)
- Stage de Pâques : samedi 11/04 10h-12h30, dimanche 12 et lundi 13 de 13h à 15h (6h30)

#### **1\* à 3è Etoile : 46h**

- Stage de Noel : 5 X 1h30 de 15h à 16h30 (7h30), du dimanche 22/12 au vendredi 27/12 (sauf le 25/12)
- 2h30 tous les samedis matins de 09h30 à 12h du 04/01 au 28/03 (32h30)
- Stage de Pâques : samedi 11/04 10h-12h, dimanche 12 et lundi 13 de 13h à 15h (6h)

#### **SKI + et SKI + Fun. Etoile de bronze et plus : 57h**

- Stage de Noel : 6 X 1h30 de 15h à 16h30 (9h), du dimanche 22/12 au vendredi 27/12
- 3h tous les samedis matins de 09h30 à 12h30 du 04/01 au 28/03 (39h)
- Stage de Pâques : samedi 11/04 09h30-12h30, dimanche 12 et lundi 13 de 12h à 15h (9h)

#### **SURF : 46h**

- Stage de Noel : 6 X 1h30 de 15h à 16h30 (9h), du dimanche 22/12 au vendredi 27/12
- 2h30 tous les samedis matins de 09h30 à 12h00 du 04/01 au 28/03 (32h30)
- Stage de Pâques : samedi 11/04 09h30-12h, dimanche 12 de 13h à 15h (4h30)

**TOUS LES COURS DEMARRENT DE L'ETAPE**



## CHARTRE DU SKIEUR DE L'ASCCM

**ARTICLE 1 /** un enfant ne peut adhérer à l'ASCCM que si son adhésion répond aux critères définis dans le règlement intérieur.

**ARTICLE 1BIS :** Depuis l'hiver 2012 l'Asccm a décidé d'autoriser les enfants des communes du pays du Mont-Blanc à s'inscrire au ski-loisir (ski, surf, snowboard), ou au préclub, ceci en fonction des places disponibles, priorité étant laissée aux enfants concernés par l'article 1. Le tarif pratiqué sera majoré.

**ARTICLE 2 /** L'enfant doit s'acquitter de sa carte d'adhésion à l'ASCCM. Cette carte est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

**ARTICLE 3 /** L'enfant doit être couvert par une assurance contractée par ses parents pour la pratique du ski. L'ASCCM se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents, d'incidents survenus pendant le transport aller et retour jusqu'à la prise en charge par le moniteur de ski et pendant le cours de ski. **L'assurance est obligatoire : les parents qui inscrivent leur enfant s'engagent donc à vérifier qu'il est bien assuré.**

**ARTICLE 4 /** Le paiement de l'activité doit être effectué à l'inscription de l'enfant. Possibilité d'effectuer un fractionnement du paiement en maximum trois fois. Les chèques sont débités en janvier, février et mars. Règlement par chèques vacances accepté.

**ARTICLE 5 /** Le remboursement de l'activité ne se fera que sur présentation d'un certificat médical dans les 2 semaines ou pour cause de déménagement.

**ARTICLE 6 /** Seul le moniteur de ski est habilité à annuler une séance, laquelle sera reportée dans la saison.

**ARTICLE 7 /** En cas d'indiscipline de l'enfant ou de manque d'assiduité, le moniteur de ski a autorité pour exclure temporairement voire définitivement l'enfant du groupe de ski. Le moniteur peut également procéder en cours de saison au changement de groupe d'un enfant. Dans tous les cas, les parents seront informés de tous changements et décisions.

**ARTICLE 8 /** L'enfant doit être muni **d'un titre de transport sur les remontées mécaniques**. Le dossier forfait saison de l'enfant se retire en mairie. L'enfant doit avoir également un matériel adapté et doit obligatoirement porter un casque à toutes les séances.

**ARTICLE 9 /** Chaque groupe de ski aura un parent référent dont le rôle sera le suivant : il est le lien direct entre le moniteur de ski, les parents, le bureau. Le moniteur de ski s'adressera uniquement à lui pour tous changements survenus dans son programme. De même si votre enfant ne peut assister à un cours, merci de prévenir le parent référent afin d'éviter des attentes inutiles.

L'ASCCM exclut toute responsabilité en cas d'accidents ou d'incidents pendant le transport des enfants sur les lieux de RDV ESF et les retours en gare. Il est donc indispensable que les parents de l'enfant adressent au parent référent toutes les coordonnées où ils sont joignables.

**ARTICLE 10 /** L'activité ski de l'ASCCM étant déficitaire, les parents de l'enfant s'engagent à aider tout au long de l'année l'association au travers d'actions lucratives.

**ARTICLE 11 /** Mise à disposition de cartes à points : La SECMH offre à l'ASCCM un certain nombre de points qui correspondent à un certain nombre de montées à l'Etape. 1 carte à points sera remise au parent référent dont le groupe en aura justifié le besoin.

**ARTICLE 12 /** Les enfants doivent être respectueux :

- des règles de sécurité entourant la pratique du ski,
- à l'égard du personnel des remontées mécaniques, de tous les utilisateurs des équipements, des parents qui les accompagnent, de leurs camarades et du professionnel qui les encadre.

**ARTICLE 13 /** Il est fortement recommandé aux parents de mettre dans les poches de leur enfant son nom ainsi que les coordonnées du moniteur de ski si l'enfant perd malencontreusement son groupe pendant un cours. L'enfant aura reçu préalablement la consigne de s'adresser au personnel des remontées mécaniques qui le prendront en charge.

**ARTICLE 14 /** Les parents et l'enfant s'engagent à respecter toutes les consignes de cette charte.